

NOTE DE RENTREE 2021 / 2022
(disponible sur le site des écoles)

HORAIRES DE L'ECOLE :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h/12h et 13h45/16h45

Accueil des élèves à partir de **8h50** et de **13h35**.

En dehors de ces horaires, **il faudra sonner à la porte côté jardin public (défibrillateur à proximité)**. L'entrée et la sortie des élèves se fait Place du Marché (du côté de **la halle**) pour les CE2, CM1 et CM2 et dans la venelle côté gymnase pour les CP et CE1 (à partir du niveau 2).

PERSONNEL :

Directrice : Alexandra PINTO (jour de décharge : jeudi)

Enseignants :

Alexandra Pinto et Céline Levert : 15 CP

Jonathan Roger : 20 CE1

Anita Houdouin : 24 CM1

Sandra Dumand : 16 CP

Cécile Pointereau : 22 CE2

Alexandra Bébin : 23 CM2

PROTOCOLE SANITAIRE : Merci de prendre connaissance du document sur le site de l'école (**<http://ec-ashes-le-marche.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/>**) et de **signer le mot** dans le cahier de liaison.

ABSENCES : Les parents doivent prévenir l'enseignant ou la Directrice (**et la mairie** pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire ou prenant le transport) **le jour même de l'absence** de leur enfant pour cause de maladie ou d'accident. Pour une absence en cours de journée (soins médicaux spécialisés, enseignements adaptés), les parents **masqués** doivent venir chercher leur enfant à l'école (côté jardin public). En aucun cas, l'enfant ne sera autorisé à quitter seul l'école pendant les cours.

☎ **02.38.32.79.14** (Ecole élémentaire Georges Houdas 10 Place du Marché 45170 Aschères le Marché)

☎ **02.38.39.20.38** (mairie 31 Grande rue 45170 Aschères le Marché)

ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES (APC) :

Elles auront lieu de 12h à 12h30 les lundis, mardis et jeudis du 27/09/21 au 7/04/22 (CP et CE1) ou au 05/05/22 (CE2-CM1-CM2).

DATES DES VACANCES SCOLAIRES : *Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*

Toussaint : du 22 octobre au 8 novembre 2021

Noël : du 17 décembre 2021 au 3 janvier 2022

Hiver : du 4 au 21 février 2022

Printemps : du 8 au 25 avril 2022

Été : 7 juillet 2022

Le vendredi 27 mai 2021 sera vaqué.

OBJETS INTERDITS : Sont interdits à l'école: les appareils électroniques, les téléphones mobiles, tout objet de valeur et tout objet dangereux. Les "objets" de collection (Pokémon, Magic,...), les jouets (billes, petites voitures, toupies...) ne sont autorisés qu'à la condition où ils n'engendrent aucun problème.

LIVRES D'ECOLE : Ils doivent être couverts et le rester toute l'année. **Veiller à ne pas scotcher la couverture du manuel.** Les enfants doivent en prendre le plus grand soin. Il sera demandé aux familles de remplacer les livres de classe et de bibliothèque perdus ou détériorés.

MATERIEL SPECIFIQUE :

Pour le gymnase : * 1 paire de chaussures de sport (réservées uniquement à l'usage du gymnase) transportée dans un sac de sport **solide** qui restera au porte-manteau. L'enfant devra venir à l'école en tenue sportive en raison du protocole sanitaire. Les sacs d'emballage en matière plastique sont interdits.

Pour les arts plastiques : * 1 blouse ou chemise d'adulte usagée.

Rappel : Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant

RELATIONS PARENTS-ENSEIGNANTS : Chaque élève dispose d'un cahier de liaison pour permettre à ses parents et à son enseignant de communiquer par écrit. L'application Educartable permet également une communication dématérialisée. Veuillez consulter ces supports **régulièrement et les signer**.

Les parents sont invités à signaler tout problème familial ou de santé, dont les enseignants pourront tenir compte. Les enseignants de l'école recevront, dans leur classe, les parents de leurs élèves pour une réunion d'informations, sous réserve des conditions sanitaires. Dans tous les cas, **un seul parent se déplacera masqué, les mains désinfectées et sans enfant**.

DATE ET HORAIRES DES REUNIONS DE CLASSES (sous réserve de modifications): CP : 21/09 à 18h - CE1 : 16/09 à 18h – CE2 : 20/09 à 18h - CM1: 17/09 à 18h – CM2: 14/09 à 18h

DATE DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES : **vendredi 8 octobre 2021**
Elles se dérouleront **uniquement par correspondance**. Tout parent intéressé pour poser sa candidature peut se faire connaître **dès à présent auprès de la directrice**.

REGLEMENT INTERIEUR : Vous pouvez le consulter sur le site web de l'école. Il sera revu lors du 1^{er} Conseil d'Ecole.

ASSURANCE : Elle est obligatoire pour les sorties soumises à l'autorisation des parents. Assurer son enfant est une mesure de prudence élémentaire. Les parents veilleront à ce que leur assurance individuelle garantisse **les accidents corporels** (individuelle accident) et **la responsabilité civile**. Nous vous demandons de nous fournir **le plus rapidement possible** une copie de votre attestation d'assurance.

FICHE SANITAIRE ET DE RENSEIGNEMENTS : En cas de changement d'adresse ou de téléphone, n'oubliez pas de nous transmettre **vos nouvelles coordonnées**.

MEDICAMENTS/SANTE : Les enfants malades n'ont pas leur place à l'école qui ne peut les accueillir dans de bonnes conditions. Les traitements ne peuvent être administrés que dans des cas de maladies chroniques ou de longue durée. Dans ce cas précis, ils seront remis à l'enseignant accompagnés de l'ordonnance et feront l'objet **d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)**. **Merci de vous faire connaître si votre enfant est concerné**. Les PAI mis en œuvre l'an passé feront l'objet d'une reconduction en début d'année scolaire.

PARASITES : Aucune école n'est à l'abri des poux ! Par conséquent, vous devez rester très vigilants et surveiller régulièrement la tête de votre enfant. Il existe des produits très efficaces.

COOPERATIVE SCOLAIRE : Il vous est proposé de verser une participation pour la coopérative scolaire. Cette somme, destinée à la classe de votre enfant, permettra d'effectuer des visites, des sorties éducatives, d'acheter du matériel pédagogique...

A titre indicatif, nous vous proposons une participation de **17 €** pour 1 enfant dans l'école, de **30 €** pour 2 enfants. Vous pouvez régler de préférence par chèque à l'ordre de la "*Coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Aschères le Marché*" en nous faisant parvenir cette somme dans une enveloppe fermée marquée au nom de votre enfant. D'avance merci...

Nous vous rappelons que les comptes de la coopérative scolaire sont visés par des représentants de parents d'élèves et des enseignants, et vérifiés puis validés par un organisme centralisateur (OCCE).

La Directrice, Alexandra PINTO

Le/09/2021 à

Signature du responsable légal